

RÈGLES LOCALES 2020

1. Hors limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du parcours.

2. Zones à pénalité (Règle 17)

La zone à pénalité située derrière le green des trous 1 & 10 délimitée par des piquets rouges s'étend jusqu'aux limites du parcours. Comme option supplémentaire, déposer la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone marquée située à droite après les peupliers. La dropping zone est une zone de dégagement selon la règle 14.3.

Les zones à pénalité délimitées par des piquets rouges qui sont situées à gauche du fairway des trous 6 & 15 ainsi que 8 & 17 et qui sont définies sur un seul côté, s'étendent à l'infini.

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- (b) Toute zone de terrain endommagée (par ex. traces de véhicule).
- (c) Les drains effondrés et ou gravillonnés (green trous n° 3-12 & 4-13).
- (d) Les ravines dans les bunkers.

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou fait par un animal sera refusé

b. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones entourées de lignes blanches.
- (b) Les berlinoises situées dans les bunkers des trous 6-15 & 9-18.

4. Cadence de jeu (Règle 5.6)

Les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

5. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

6. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

PLAN D'ÉVACUATION

AU CLUB HOUSE : Trous 1,2,3,4,5,9,10,11,12,13,14

CABANE du practice : Trous 6,7,8,15,16,17